

Les bureaux de Roubaix, 41, RUE DE LA GARE, sont ouverts du mardi au dimanche, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

AVIS A NOS CLIENTS, CORRESPONDANTS, DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour tous les abonnés résidant en ordre de publication de verser leur cotisation...

A TRAVERS LA VILLE ACCIDENT DE LA CIRCULATION

Un délit de la matinée, à l'angle des rues du Congo Français et de la Tulierie, M. Emile Pannequin, 84 ans, demeurant, 12, rue Marie-Buisine a été renversé par une automobile.

ON VOLE DES LAPINS Des voleurs de lapins ont opéré au cours d'une dernière nuit dans la rue de Courtois, au domicile de deux clients appartenant à des maisons d'habitation.

TOUJOURS LES VOLS DE VELOS Dans la matinée, M. Clerpis-Maryan, 19 ans, ouvrier tisseur, 33, rue de l'Yser, à Wasquehal, laissait pendant quelques instants son vélo contre la façade d'un immeuble de la rue de Courtois...

SOYEZ EN RÉGLE La police de sûreté a dressé procès-verbal contre le commerce sans autorisation, à M. Willykens Alphonse, 51 ans, chapelier, 16, place de la Liberté, et à M. Jean Fournier, 46 ans, chapelier, 14, place de la Liberté.

WATRELOS Le ravitaillement A partir du 26 novembre et dans l'ordre établi le 26 octobre, les commerçants de la commune s'adresseront, pour l'établissement de leurs bons de commandes, à la mairie.

WATRELOS Le ravitaillement (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

CROIX COMMENT

fut établi Octroi, il y a 113 ans!

Croix, à cette époque (1887), était un village de 24 habitants. Quelques familles de tisserands et de cultivateurs se partageaient les quelques 250 habitations qui couvraient le territoire.

La Marquise coulait limpide entre deux rangées de saules, dont les frondaisons ombrageaient le cours d'eau.

Il y avait une église qui fut détruite en 1848 et une maison, une pauvre petite maison, aujourd'hui restaurée et voisine de l'ancienne mairie, place de la République. Paris qu'il avait une mairie, il y avait un conseil municipal.

Or, ce Conseil avait un budget alimenté par les impôts, il devait faire face aux dépenses. Jusque-là les routes étaient entretenues par les cultivateurs qui utilisaient des chemins; les dépenses leur paraissant trop lourdes, les fermiers sollicitèrent l'intervention de la commune, laquelle fut agréée.

Voici quelques-unes des taxes qui frappèrent l'habitant: bières foraines, 1 fr. 50 l'hectolitre; alcool pur, 1 fr. l'hectolitre; vin, 3 fr. 25 l'hecto; porc et vaches, 9 fr. 60 par tête; bœufs, 3 fr.; veaux gras et moutons, 1 fr. par tête.

Le Conseil désigna trois candidats pour remplir les fonctions de receveur: M. Pierre Delbecq, pour le maire municipal, François Delanoir et Jérôme Phiquet, cultivateurs. Le 10 juin 1827, le garde champêtre et un aide étaient chargés d'encasser les taxes et d'appliquer l'amende, le cas échéant.

En premier janvier 1828, le Conseil fit le bilan du semestre écoulé. Il était lamentable! Sur les 350 fr. 10 encaissés, il fallait payer 107 fr. 50 pour payer le sieur Rolland, préposé d'octroi.

Après avoir complété l'inventaire, les membres du Conseil, en vertu de l'imposition, protestèrent auprès du Conseil municipal, qui prit pour les cabaretiers étaient des agents électoraux qu'il ne fallait pas méconter outre mesure.

Après des mois de discussions, le Conseil vota la suppression de l'octroi, ce qui fut fait le 1er janvier 1831.

Mais l'autorité supérieure, qui avait son mot à dire, déclara que le projet de loi n'était pas établi, il fallait le laisser subsister. Le Conseil s'inclina.

Pour équilibrer le budget de cet organisme, on décida de majorer les taxes des taxes, ce dont le Conseil fut très mécontent.

Le public est donc certain d'assister à une rencontre ardemment disputée.

EXCELSIOR DE ROUBAIX-TOUROING, Dimanche 24, à 15 h., au Stade Amédée Prouvost, l'Excelsior fera face à Roncq.

L'équipe ardente de Roncq, bien que perdant encore de nombreux points, en championnat, une série de résultats intéressants.

L'Excelsior aura à défendre sa première place qu'il détient en compagnie de l'Olympique Lillois, ces deux équipes ayant gagné tous leurs matchs.

Le public est donc certain d'assister à une rencontre ardemment disputée.

EXCELSIOR DE ROUBAIX-TOUROING, Dimanche 24, à 15 h., au Stade Amédée Prouvost, l'Excelsior fera face à Roncq.

L'équipe ardente de Roncq, bien que perdant encore de nombreux points, en championnat, une série de résultats intéressants.

L'Excelsior aura à défendre sa première place qu'il détient en compagnie de l'Olympique Lillois, ces deux équipes ayant gagné tous leurs matchs.

Le public est donc certain d'assister à une rencontre ardemment disputée.

EXCELSIOR DE ROUBAIX-TOUROING, Dimanche 24, à 15 h., au Stade Amédée Prouvost, l'Excelsior fera face à Roncq.

L'équipe ardente de Roncq, bien que perdant encore de nombreux points, en championnat, une série de résultats intéressants.

L'Excelsior aura à défendre sa première place qu'il détient en compagnie de l'Olympique Lillois, ces deux équipes ayant gagné tous leurs matchs.

Le public est donc certain d'assister à une rencontre ardemment disputée.

EXCELSIOR DE ROUBAIX-TOUROING, Dimanche 24, à 15 h., au Stade Amédée Prouvost, l'Excelsior fera face à Roncq.

L'équipe ardente de Roncq, bien que perdant encore de nombreux points, en championnat, une série de résultats intéressants.

L'Excelsior aura à défendre sa première place qu'il détient en compagnie de l'Olympique Lillois, ces deux équipes ayant gagné tous leurs matchs.

Le public est donc certain d'assister à une rencontre ardemment disputée.

EXCELSIOR DE ROUBAIX-TOUROING, Dimanche 24, à 15 h., au Stade Amédée Prouvost, l'Excelsior fera face à Roncq.

L'équipe ardente de Roncq, bien que perdant encore de nombreux points, en championnat, une série de résultats intéressants.

TOUROING

Les bureaux de Touroing, 3, RUE FIDÈLE LEMOUQU, sont ouverts du mardi au dimanche, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

LES HAUSSES ILICITES Les commerçants ont tout intérêt à ne pas augmenter inconsidérément les prix de leurs marchandises. Ce faisant ils s'exposent à des poursuites.

LES PALISSADES TRANQUILLES Jeudi, à 9 h. 30, les gardiens de la paix Faroy et Sangier, de service à l'emplacement de l'Exposition du Progrès Social, ont surpris le nommé Wasilien Alexandre, 41 ans, manoeuvre, 38, rue Aristote, qui s'apprêtait à emporter quelques planches provenant des bâtiments.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LILLE

Les bureaux de Lille, 1, RUE DE LA GARE, sont ouverts du mardi au dimanche, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

LES HAUSSES ILICITES Les commerçants ont tout intérêt à ne pas augmenter inconsidérément les prix de leurs marchandises.

LES PALISSADES TRANQUILLES Jeudi, à 9 h. 30, les gardiens de la paix Faroy et Sangier, de service à l'emplacement de l'Exposition du Progrès Social, ont surpris le nommé Wasilien Alexandre, 41 ans, manoeuvre, 38, rue Aristote, qui s'apprêtait à emporter quelques planches provenant des bâtiments.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

LES PALISSADES TRANQUILLES (suite) Procès-verbal a été dressé à son encontre et il a été laissé libre.

A TRAVERS LA VILLE

ACCIDENT DE LA CIRCULATION Un délit de la matinée, à l'angle des rues du Congo Français et de la Tulierie, M. Emile Pannequin, 84 ans, demeurant, 12, rue Marie-Buisine a été renversé par une automobile.

ON VOLE DES LAPINS Des voleurs de lapins ont opéré au cours d'une dernière nuit dans la rue de Courtois, au domicile de deux clients appartenant à des maisons d'habitation.

TOUJOURS LES VOLS DE VELOS Dans la matinée, M. Clerpis-Maryan, 19 ans, ouvrier tisseur, 33, rue de l'Yser, à Wasquehal, laissait pendant quelques instants son vélo contre la façade d'un immeuble de la rue de Courtois...

SOYEZ EN RÉGLE La police de sûreté a dressé procès-verbal contre le commerce sans autorisation, à M. Willykens Alphonse, 51 ans, chapelier, 16, place de la Liberté, et à M. Jean Fournier, 46 ans, chapelier, 14, place de la Liberté.

WATRELOS Le ravitaillement A partir du 26 novembre et dans l'ordre établi le 26 octobre, les commerçants de la commune s'adresseront, pour l'établissement de leurs bons de commandes, à la mairie.

WATRELOS Le ravitaillement (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

WATRELOS Le paiement des secours de chômage aux familles nécessiteuses (suite) Le paiement des divers secours pour la période du 11 au 17 novembre aura lieu lundi 25 novembre aux lieux et heures ci-après :

LA DUREE

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT Les feuilles de tickets délivrées antérieurement à novembre, sont valables jusqu'au 24 novembre.

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

DES NOUVEAUX TICKETS DE RAVITAILLEMENT (suite) D'autre part, les feuilles blanches se rapportant au sucre, café, savon, auront une durée de validité de six mois.

<